

COMPTE RENDU

ATELIER N°5 DU DOG : EQUIPEMENTS

Réunion du 21/01/2009 à 14 heures, à FONTENILLES.

Objet : Les équipements et services majeurs.

Atelier animé par Mmes Jacqueline BERTAÏNA et Françoise MAUXION du Réseau PARCOURIR.

Compte rendu de l'atelier rédigé par Christel DANDIEU et Jacqueline BERTAÏNA.

27 personnes présentes dont 18 élus :

- PAUL Gérard, Maire de Lias, Président de la C.C. des Coteaux de Gascogne et du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès
- LONGO Gaëtan, Maire de CLERMONT SAVES
- DUPOUX Sabine, Mairie de BEAUPUY
- D'ALBIS Henri, Adjoint Mairie de RAZENGUES
- VITRICE Fabienne, Adjointe Mairie de FONTENILLES
- THOULOUSE Daniel, Mairie de FONTENILLES
- LOBRY Alain, Maire de SEGOUFIELLE
- PELLEGRINO Michèle, Mairie de SEGOUFIELLE
- DUCARROUGE Christine, Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- FAGES Esther, Adjointe Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- DUFRECHOU Gérard, Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- BLIN Hervé, Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- ARAM Gérard, Adjoint Mairie de MARESTAING
- HEINIGER Roger, Maire de PUJAUDRAN
- MATHARAN Alain, Adjoint Mairie de PUJAUDRAN
- DAROLLES Jean-Claude, Maire de FREGOUVILLE
- GUILLEY Robert, Adjoint Mairie de LIAS
- TERRASSON Pascale, Mairie d'ENDOUFIELLE
- LANTES Magali, Chargée d'études DAEDL, Conseil Général de la Haute-Garonne
- LEGRAND Sophie, Chargée de mission Urbanisme, Conseil Général du Gers
- TRUNET Jacques, Référent Pays Portes de Gascogne, Conseil Général du Gers
- VALLE LAURENT Maud, Chargée d'études Politiques rurales, Chambre d'Agriculture du Gers
- BOUQUIER Cécile, Chef UT Est, DDEA du Gers
- GUERY Christian, Président FCPE collège / lycée de L'Isle Jourdain
- CALLU Sonia, Conseiller Enfance jeunesse, CAF du Gers
- DANDIEU Christel, Directrice C.C. des Coteaux de Gascogne
- MARQUIE Eric, Directeur C.C. de la Save Lisloise

6 personnes excusées :

- M. DOLIGE, Président de la CCI du Gers
- M. FUENTES, Maire de FONTENILLES
- M. BOUCHERIE, Pays Portes de Gascogne
- M. CASPAR, Mairie de Lias
- Mme TATRY, ADEME
- M. l'inspecteur d'académie du Gers

Introduction

Tout d'abord, Mesdames BERTAÏNA et MAUXION rappellent aux personnes présentes qu'une page consacrée au SCOT est maintenant en ligne sur le site internet de la C.C. de la Save Lisloise, à l'adresse suivante : www.ccs-l-du-gers.com .

Sont disponibles au téléchargement :

- Le Diagnostic du SCOT
- Le PADD
- Le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture du Gers
- L'Etude préalable à la mise en place d'un Agenda 21 réalisée par l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan
- Les lettres d'information du SCOT
- Les comptes-rendus des ateliers de travail

Prochainement, l'Etat Initial de l'Environnement sera également disponible. Auparavant, il sera envoyé aux élus pour validation. Les remarques éventuelles devront remonter avant le 15 février 2009, afin de pouvoir rapidement transmettre ce document aux différents partenaires, et notamment à la DIREN qui attend ce document.

Ensuite, Mesdames BERTAÏNA et MAUXION rappellent **l'objectif 4 du PADD** retenu par les élus du syndicat du SCOT des Coteaux de Savès, c'est-à-dire « poursuivre l'équipement du territoire au niveau communal et intercommunal » :→ « *Pour se mettre en adéquation avec les futurs besoins de la population, autant en quantité qu'en qualité d'équipements, nous faisons le choix de nous organiser pour une bonne répartition des fonctions entre les équipements structurants et les équipements de proximité, entre la ville-centre de L'Isle Jourdain, Fontenilles et les villages.*

Cette organisation devra s'accompagner d'une politique volontariste de construction et de développement d'équipements, que ce soit au niveau communal ou intercommunal, pour répondre à la croissance démographique du territoire ».

4-1 Prévoir des équipements au niveau communal ou pluri-communal : Ecoles, Petite Enfance et Jeunesse

4-2 Mutualiser certains équipements pour valoriser ou rentabiliser les services existants : Culture, Sport, Loisirs

4-3 Travailler en réseau avec les villes voisines pour répondre aux besoins qui dépassent le bassin de vie : Social, Santé

4-4 Faire évoluer le niveau d'équipement et les services publics du territoire pour accueillir la croissance urbaine de manière durable

Mesdames BERTAÏNA et MAUXION demandent aux nouveaux élus (suite aux élections municipales de 2008) leurs impressions sur le PADD débattu en février 2008.

M. HEINIGER pense qu'il ne faut pas tout regrouper dans le chef-lieu afin que chaque commune reste un pôle d'attraction. « Nos associations communales sont actives, il faut les garder ainsi qu'un équipement minimum, comme une salle des fêtes ».

M. PAUL rappelle que l'on parle ici de grands équipements que l'on doit envisager au niveau du canton. Il faut se projeter dans une future grande communauté de communes et porter la parole au Conseil Général pour nous soutenir. Par exemple, si on fait de nouveaux équipements sportifs, où les mettre ?

En effet, Mme BERTAÏNA fait la distinction entre les besoins de proximité auxquels la commune doit répondre et les équipements à l'impact intercommunal qui doivent être mutualisés, mais pas nécessairement tous se situer dans le chef-lieu.

Quelles peuvent être donc les orientations, les prescriptions à inscrire dans le DOG?

PARCOURIR avance des propositions pour lancer le débat.

1) Adapter le niveau d'équipements à la croissance de la population

a. Equipements d'infrastructure : eau, assainissement, pluvial, réseaux ...

- Les communes adapteront le rythme d'ouverture des zones AU à l'équipement des secteurs en infrastructures
- Une cohérence et un équilibre seront recherchés à l'échelle des différents quartiers de la commune, ainsi qu'à l'échelle intercommunale
- Les communes étudieront systématiquement les solutions les plus durables lors de la réalisation de leurs nouveaux équipements d'infrastructure

b. Equipements de superstructure

- Les communes, dans leur PLU ou carte communale, prendront en compte la réalisation des équipements de niveau intercommunal issus des politiques communautaires (culture, sport, loisirs, petite enfance), départementales (collèges, services sociaux, maisons de retraite ...), régionales (lycées, formation, gares, ...) ou nationales
- Les communes anticiperont sur le foncier en combinant les outils règlementaires : emplacements réservés des PLU, droit de préemption urbain, ZAD, classement des zones, ZAC, délégation du droit de préemption à la collectivité ayant la compétence pour l'équipement, ...

M. PAUL regrette l'absence des syndicats (eau, électricité).

Mme BERTAÏNA insiste sur la nécessité d'avoir une bonne articulation entre les projets des communes et les préoccupations des syndicats.

Mme BOUQUIER dit que ces derniers sont systématiquement associés aux démarches PLU.

M. LONGO le confirme pour le PLU de sa commune en cours d'élaboration et dit que les syndicats travaillent à l'augmentation de la fourniture, afin de combler les besoins dus à l'accroissement de la population.

M. PAUL réaffirme que l'idée du SCOT est déjà de recenser les grands équipements sur le territoire. Par exemple, en ce qui concerne la petite enfance, il existe des structures à L'Isle Jourdain et à Lias. Il n'y a rien à l'Ouest du territoire. Si les élus du SCOT décidaient de la nécessité d'une structure supplémentaire sur une autre commune, cela permettrait de le prévoir dans le PLU communal en question.

PARCOURIR : En effet, il faut évaluer les besoins et anticiper la localisation, pour les noter dans les documents d'urbanisme. Dans d'autres territoires, les élus se sont laissé dépasser par l'augmentation des besoins et, de ce fait, dans l'urgence, ils n'ont pas forcément choisi les meilleurs emplacements.

Des emplacements réservés doivent être déterminés dans les PLU et cela peut limiter d'ores et déjà la vente de terrains pour d'autres objectifs. Cela ne signifie pas que c'est la commune qui paiera.

M. PAUL demande comment peut-on faire des emplacements réservés dans les PLU existants ?

Par exemple, si on a besoin d'un nouveau collège, qui décide de son implantation ?

PARCOURIR : C'est le Conseil Général. Il y a des perspectives démographiques qui sont réalisées à cette fin.

Mme FAGES évoque un cas d'école : le parking de la gare de l'Isle Jourdain. Même s'il devient un emplacement réservé, que fait-on ensuite ?

PARCOURIR : La Région finance les parkings des gares à condition qu'il y ait une réflexion globale sur les déplacements (voir atelier du DOG sur les déplacements). Ainsi, si un dossier est réalisé afin de démontrer que ce parking correspond à un besoin à l'échelle du territoire du SCOT, un montage financier sera alors possible avec le Conseil Régional. Il pourra par exemple se faire en fonction de la répartition des utilisateurs.

Mr MARQUIE propose de modifier la proposition de prescription pour anticiper sur des compétences qui n'existent pas encore et ne pas bloquer les actions qui ne sont pas encore de compétence communautaire : supprimer « issus des politiques communautaires ». La proposition deviendrait donc : « *Les communes, dans leur PLU ou carte communale, prendront en compte la réalisation des équipements de niveau intercommunal (culture, sport, loisirs, petite enfance, déplacement), départemental (collèges, services sociaux, maisons de retraite ...), régional (lycées, formation, gares, ...) ou national* »

2) Organiser les complémentarités territoriales au niveau des équipements

PARCOURIR fait des propositions pour lancer le débat et les explique :

a. Au sein du territoire :

- Mutualiser les équipements de proximité en réseau (2 ou plusieurs communes)
- Localiser les équipements de niveau supra-communal sur les pôles secondaires (Monferran-Savès, Pujaudran)
- Anticiper la localisation des équipements de portée intercommunale (de type salle de spectacle, piscine ...)
- Analyser la question des déplacements courte distance et de l'accessibilité dans le choix de la localisation des équipements
- Prévoir la possibilité de desserte en transport en commun et en mode doux (arrêt de bus, stationnements, vélos...)
- Envisager, dès la conception, des solutions architecturales et techniques durables pour la construction des équipements.

b. En lien avec les territoires voisins (travailler en réseau avec les villes voisines (Cologne, Mauvezin, Gimont, Samatan, Lombez) pour répondre aux besoins qui dépassent le bassin de vie :

- Anticiper les besoins futurs qui dépassent l'échelle du territoire (de type maison de retraite spécialisée, hôpitaux locaux ...)
- Tenir compte de la question des déplacements (articulation avec les transports en commun départementaux ...) et de l'accessibilité dans la localisation des projets
- Etudier en amont les solutions architecturales durables (implantations sur le site, gestion énergétique, gestion des ressources ...)

PARCOURIR, concernant les pôles secondaires, se pose toujours la question de Ségoufielle.

M. LOBRY demande pourquoi il est nécessaire d'identifier aussi précisément les pôles secondaires.

PARCOURIR répond que cela est indispensable pour conforter le territoire du SCOT comme pôle d'équilibre autour de Toulouse et parce que L'Isle Jourdain ne peut pas tout assumer. Il semblait logique de structurer avec 1 pôle secondaire à l'Est et un autre à l'Ouest.

Mme FAGES confirme la nécessité de rajouter Ségoufielle, car au-delà du pôle commercial, Ségoufielle a une population importante avec des activités culturelles d'envergure (festival de Rock & Blues par exemple) qui le justifient.

Il est décidé de rajouter Ségoufielle en tant que pôle secondaire.

Mme Sonia CALLU de la CAF rajoute qu'il y a aussi des besoins au niveau de l'enfance et de la jeunesse. La politique communale en terme de logement va amener pour 2012, 30 à 80 logements supplémentaires avec du locatif ; ce qui entraîne des besoins nouveaux, en terme de centre de loisirs par exemple.

Mme DUCARROUGE s'interroge sur la manière dont Fontenilles s'insère dans ce schéma d'équipement et Mme DENIS VITRICE lui répond qu'à ce jour la commune fonctionne seule et qu'aujourd'hui elle n'appartient à aucune communauté de communes.

PARCOURIR rappelle que le SCOT reste un outil de planification spatiale sans proposer de solution financière. Le syndicat mixte a vocation à être pérenne puisque l'obligation minimale est au moins d'arriver à une évaluation au bout de 10 ans d'existence du SCOT.

La faisabilité technique opérationnelle est autre chose. Le SCOT se contente d'anticiper les besoins et de proposer les orientations et prescriptions spatiales qui en découlent sur un territoire donné.

M. HEINIGER, dont le conseil municipal va réviser le POS établi par l'ancienne municipalité, a découvert une surface importante réservée dans le POS de sa commune pour la construction d'un collège. Il demande si cela avait été décidé au niveau départemental.

M. PAUL répond qu'aucune réflexion globale n'a été faite à ce sujet. Cela était juste une volonté de l'ancien conseil municipal. D'ailleurs, ce zonage a été fait bien avant la création du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès.

Il précise que pendant la discussion sur le PADD, il avait été précisé la nécessité de tenir compte des collèges de Gimont et de Samatan.

M. TRUNET et Mme LEGRAND rappellent que les chiffres concernant les transports scolaires et le nombre d'élèves sont régulièrement mis à jour afin d'anticiper les besoins.

Mme CALLU pense qu'il serait intéressant de connaître les besoins dans l'est du Gers et l'Ouest de la Haute-Garonne.

Toutefois, Mme LEGRAND dit qu'il n'existe pas de rapports entre les deux départements en ce qui concerne les collèges.

PARCOURIR pense qu'il serait quand même utile pour les élus de savoir où en est la réflexion du Conseil Général du Gers à ce sujet.

Mme LEGRAND va se renseigner auprès du service concerné, notamment avec les études en cours sur les besoins.

Pour clore ce débat, M. PAUL rappelle qu'encore dans la matinée, il a demandé aux services du Conseil Général du Gers de participer à toutes les réunions de travail sur les PLU et cartes communales du Département, pour que les schémas prévus par les différentes collectivités soient bien connus.

Toutefois, il rappelle aussi les autres engagements financiers du Conseil Général qui sont extrêmement lourds eu égard à sa capacité financière. Il évoque l'aménagement de la RN 124 d'AUCH à TOULOUSE pour un coût de 200M€, dont au moins 100 M€ à la charge du Département du Gers. Ce chiffre représente à lui seul 2,5 ans d'investissement. Il parle également de la ligne TGV Bordeaux-Toulouse où le conseil général s'engagera pour environ 8 M€.

M. TRUNET dit que le dénominateur commun doit être le développement durable. Il faut prendre en compte les études et schémas en cours sur le Gers (transports, gérontologie, collèges) et le Pays Portes de Gascogne (étude sur les services à la personne).

Il est donc décidé que la prescription serait complétée ainsi : « Anticiper les besoins futurs qui dépassent l'échelle du territoire (de type maison de retraite spécialisée, hôpitaux locaux, collèges...) en lien avec les schémas départementaux »

PARCOURIR rappelle la fonction première du SCOT qui est l'anticipation à mener collectivement sur tous ces équipements, que ce soit en terme de déplacements induits ou de foncier nécessaire.

Mr PAUL rappelle qu'un EPF (Etablissement Public Foncier) est en cours de réflexion au niveau régional et départemental.

Pour conclure la réunion, Mesdames BERTAÏNA et MAUXION informent les élus que la 1^{ère} rédaction de **l'Etat Initial de l'Environnement (EIE)** est achevée depuis fin décembre.

Ce document constitue en quelque sorte l'état Zéro du territoire, qui aboutira à une évaluation environnementale permettant de mesurer l'impact du SCOT sur l'environnement.

C'est un document très important qui fera l'objet d'une double consultation des services de l'Etat. La DIREN, qui donnera son avis de manière particulière, attend d'ailleurs ce document.

Ce document envoyé à chaque mairie, via un lien internet avant les vacances de Noël, sera renvoyé dans chaque collectivité afin de le pré-valider, avant diffusion aux partenaires. Le retour de toutes les remarques est fixé au **15 février 2009**, dernier délai.

De plus, les cartes de la trame verte, qui sont parfois très incomplètes, seront également renvoyées dans chaque mairie, pour complément et/ou corrections.

En ce qui concerne le calendrier 2009, et suite au déroulement de tous les ateliers du DOG, PARCOURIR rédigera une 1^{ère} version du DOG qui sera présentée lors d'une réunion, où seuls les élus seront conviés, pour débattre.

Cette rencontre est fixée au **jeudi 26 février 2009 à 20 heures 30, à la Mairie de Beaupuy.**